

**1. CONVENTION DE PACTE POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE SENART ET MELUN VAL DE SEINE**

**« PACTE POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »  
SUR LE TERRITOIRE DE SENART ET MELUN VAL DE SEINE**

**ENTRE**

La **Région Ile-de-France** représentée par Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional, en vertu de la délibération n°-- du -----, ci-après dénommée « *la Région* »

**ET**

Le **SAN de Sénart** représenté par M. Jean Jacques FOURNIER, Président du SAN, en vertu de la délibération n°.....du....., ci-après dénommée « *le SAN de Sénart* »

La **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** représentée par M. Bernard GASNOS, Président de la Communauté d'Agglomération en vertu de la délibération n°.....du ....., ci-après dénommée « *la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine* »

Le **SAN de Sénart-en-Essonne** représenté par M. Dominique VEROTS, Président du SAN de Sénart-en-Essonne, en vertu de la délibération n°.....du ....., ci-après dénommée « *le SAN de Sénart-en-Essonne* »

La **Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart** représentée par M. Michel BISSON, Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart en vertu de la délibération n°.....du ....., ci-après dénommée « *la MDEF de Sénart* »

La **Maison de l'Emploi et de la Formation de Melun Val de Seine** représentée par M. Jacques LELOUP, Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Melun Val de Seine en vertu de la délibération n°..... du ....., ci-après dénommée « *la MDEF de Melun Val de Seine* »

Le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par M. Vincent EBLE, Président du Conseil général, en vertu de la délibération n° 1/04 du -17 décembre 2010, ci-après dénommé « *le Département* »

Le **Département de l'Essonne**, représenté par M. Michel BERSON, Président du Conseil général, en vertu de la délibération n°---- du -----, ci-après dénommé « *le Département* »

L'**Etat**, représenté par M. Jean Michel DREVET, Préfet de Seine-et-Marne, ci-après dénommé « *l'Etat* »

L'**EPA Sénart** représenté par M. Bruno DEPRESLE, Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement, en vertu de la délibération n° 7 du 30 juin 2010, ci-après dénommée « *l'EPA Sénart* »

*D'autres acteurs publics ou privés volontaires pour rejoindre la démarche pourront devenir signataires de la présente convention.*

*APRES AVOIR RAPPELE :*

Que l'un des axes stratégiques du Schéma Régional de Développement Economique, adopté par délibération du Conseil régional n° CR 90-06 du 5 octobre 2006, est la lutte contre les inégalités en renforçant la cohésion sociale et territoriale en Ile-de-France ;

Que le Schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007- 2013, adopté par la délibération du Conseil régional n° CR 72-07 du 27 juin 2007 vise notamment à élever le niveau de formation et améliorer la qualification pour l'insertion professionnelle durable ;

Que le rapport cadre « Emploi et Territoires », approuvé par la délibération du Conseil régional n° 86-07 du 27 septembre 2007, a créé les Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique qui ont pour but de territorialiser l'action de la Région conformément aux priorités définies dans le Schéma Régional de Développement Economique adopté le 5 octobre 2006 :

- agir en faveur d'un développement qui privilégie l'emploi pour tous et de qualité,
- réduire des inégalités sociales et territoriales,
- réaliser l'éco région.

Que les Pactes visent à améliorer la coordination de l'action publique sur un territoire de projet afin de la rendre plus efficace et plus efficiente, en mutualisant les ressources des différents acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique régional.

Que sur le fondement d'un diagnostic préalable, il s'agit de construire une stratégie partagée adaptée au contexte local qui sera déclinée en un plan d'action opérationnel pluriannuel.

Que la mise en œuvre de cette stratégie mobilise les dispositifs régionaux en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique, ainsi que ceux des partenaires signataires du Pacte. Une attention particulière est portée au soutien des filières économiques à haut potentiel d'emploi et d'activité au niveau local, à l'économie sociale et solidaire et au développement des quartiers en difficulté.

Que de nombreux dispositifs du Conseil général sont également mobilisés : soutien à l'implantation d'entreprises, amélioration de la desserte des pôles économiques, aide à la recherche & développement et à la formation, requalification de zones d'activités, développement de pépinières d'entreprises, développement du réseau haut débit, actions en faveur de l'insertion professionnelle de publics en difficultés.

Que les parties prenantes au Pacte s'attachent à évaluer régulièrement l'impact de cette territorialisation.

Qu'afin de préparer la stratégie et le plan d'action du Pacte, un diagnostic a été réalisé par les acteurs porteurs du Pacte et la Région, et qu'il est partagé avec les acteurs locaux afin d'établir l'état des lieux de la situation et des enjeux du développement économique, de l'emploi et de la formation sur le territoire de Sénart et Melun Val de Seine.

Qu'en érigeant en principes d'intervention le ciblage des publics et la recherche systématique de complémentarités entre les interventions des différents partenaires, le Pacte pourra contribuer à asseoir le territoire sur une dynamique de développement nouvelle, profitant davantage à ses habitants et ses entreprises.

*SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :*

- **Objet de la convention**

Le présent Pacte a pour objet de mieux coordonner l'action des trois intercommunalités du SAN de Sénart, de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, du SAN de Sénart-en-Essonne, des deux Maisons de l'Emploi et de la Formation de Sénart et Melun Val de Seine, des deux Conseils généraux de Seine-et-Marne et de l'Essonne et de l'EPA Sénart, de l'Etat et de la Région dans les domaines de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Il définit les modalités de mise en œuvre et les obligations réciproques de chaque collectivité signataire.

- **Contenu du Pacte**

- **2.1 Stratégie et plan d'action**

Sur la base du diagnostic ci-dessus mentionné, les signataires du présent Pacte ont choisi de bâtir une stratégie de développement à trois ans articulée autour de cinq axes :

Le plan d'action, construit pour mettre en œuvre cette stratégie, est détaillé dans l'annexe technique et financière à la présente convention. Il s'agit d'un plan d'action prévisionnel.

- Axe 1 : Mise en œuvre de la gouvernance politique et technique du Pacte en articulation avec le GP3
- Axe 2 : Structurer le marketing territorial et améliorer l'offre d'accueil aux entreprises
- Axe 3 : Favoriser le développement de filières à fort enjeux d'attractivité et/ou d'emploi
- Axe 4 : Améliorer les services apportés aux entreprises et aux salariés
- Axe 5 : Renforcer les dispositifs d'insertion des jeunes

- **2.2 Modalités de financement de la mise en œuvre du plan d'action**

Les actions sont financées sur les lignes budgétaires des dispositifs des signataires du Pacte, sous réserve de l'inscription des crédits dédiés dans leurs budgets annuels.

Les montants financiers indiqués dans les tableaux de financement figurant ci-après s'entendent sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel, des résultats de l'instruction des dossiers par les services techniques et du respect des règles de la commande publique et le cas échéant des résultats des appels à projets.

A la Région, l'engagement des crédits fera l'objet d'un passage en Commission permanente.

Aux Départements, l'engagement des crédits fera l'objet d'un passage en Commission permanente ou en Conseil général.

Aux collectivités, l'engagement des crédits fera l'objet d'un passage en conseil d'administration.

A l'EPA Sénart, l'engagement des crédits fera l'objet d'un passage en Conseil d'administration ou d'une décision du Directeur de l'établissement.

- **2.3 Animation du Pacte**

Les trois intercommunalités du SAN de Sénart, de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, du SAN de Sénart-en-Essonne, les deux Maisons de l'Emploi et de la Formation de Sénart et Melun Val de Seine, les deux Conseils généraux de Seine-et-Marne et de l'Essonne, l'EPA Sénart, l'Etat et la Région s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires, notamment ceux en personnels pour :

- mobiliser les partenaires pertinents sur les différentes actions du plan d'action,
- organiser la logistique des réunions de travail,
- transmettre à la Région les informations nécessaires à
  - la coordination et au suivi de la mise en œuvre du Pacte,
  - l'évaluation au niveau régional.

- **Suivi de la mise en œuvre du Pacte**

Pour la Région, le délégué territorial pour l'emploi et le développement économique en charge du département de Seine-et-Marne assure le suivi de la mise en œuvre avec, notamment le porteur du Pacte, la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart et le SAN de Sénart en collaboration avec les autres co-signataires.

- **Modalités d'évaluation du Pacte**

Les actions inscrites dans le plan pluriannuel joint en annexe n° 1 à la présente convention font l'objet d'une d'évaluation réalisée en commun par les signataires du Pacte.

Cette évaluation comporte une partie quantitative, sous la forme d'un tableau de bord, et une synthèse qualitative pour permettre de renseigner :

- le volet transversal commun à tous les Pactes que la Région met en œuvre sur le territoire francilien,
- le volet spécifique sur le plan d'action du présent Pacte.

Elle comporte notamment les éléments présentés dans l'annexe technique et financière à la présente convention.

- **Communication**

Dans toutes les actions de communication, les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liées à l'objet ou à l'exécution de la présente convention, les correspondances etc., les cocontractants de la Région s'engagent, pour les seules actions financées par la Région, à inscrire la mention : « *action financée par la Région Ile-de-France* » et à apposer le logo régional conformément à la charte graphique communiquée, à leur demande, par la Mission Information Promotion de l'Unité Développement de la Région Ile-de-France.

Ils s'engagent également à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Réciproquement, la Région se conforme aux obligations de communication des trois intercommunalités du SAN de Sénart, de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, du SAN de Sénart-en-Essonne, des deux Maisons de l'Emploi et de la Formation de Sénart et Melun Val de Seine, des deux Conseils généraux de Seine-et-Marne et de l'Essonne, de l'EPA Sénart et de l'Etat pour mettre en valeur leur participation au Pacte.

Les parties sont par ailleurs tenues de faire état de la participation financière des Départements dans tout document de communication ou promotion relatif à action financée par les Conseils Généraux de Seine-et-Marne et de l'Essonne.

- **Modifications du Pacte**

Toute modification de la présente convention est réalisée par voie d'avenant approuvé préalablement selon les mêmes formes que celles suivies pour l'adoption du document contractuel initial.

- **Durée de la convention**

La convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des partenaires pour une durée de trois ans.

- **Résiliation du Pacte**

La résiliation de la présente convention peut être demandée par l'une des parties. La demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs. Le retrait du Pacte de l'un des partenaires n'induit pas la fin de la convention entre les partenaires restants.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation précisée dans le courrier de sa notification et ne pouvant être inférieure à 3 semaines à compter de l'envoi dudit courrier. A cette date, il est procédé à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, des financements attribués.

La présente convention comporte une annexe technique et financière.

Fait à XXXX en X exemplaires originaux,

Le

Pour le SAN de Sénart,  
Le président du SAN de Sénart

Jean Jacques FOURNIER

Le

Pour la Communauté d'Agglomération  
Melun Val de Seine,  
Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun  
Val de Seine

Bernard GASNOS

Le

Pour le SAN de Sénart-en-Essonne,

Le

Pour l'EPA de Sénart,

Le président du SAN de Sénart-en-Essonne

Le Directeur général de l'EPA de Sénart

Dominique VEROTS

Bruno DEPRESLE

Le  
Pour la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart,  
Le président de la MDEF de Sénart

Le  
Pour la Maison de l'Emploi et de la Formation de Melun Val  
de Seine,  
Le président de la MDEF de  
Melun Val de Seine

Michel BISSON

Jacques LELOUP

Le  
Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président du Conseil général

Le  
Pour le Département de l'Essonne,  
Le président du Conseil général

Vincent EBLE

Michel BERSON

Le  
Pour l'Etat,  
Le Préfet

Le  
Pour la Région,  
Le Président du Conseil régional

Jean Michel DREVET

Jean-Paul HUCHON

2. ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE A LA CONVENTION DE PACTE POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE SENART ET MELUN VAL DE SEINE

<p><b>Intitulé du projet :</b></p> <p>Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique sur le territoire de Sénart et Melun Val de Seine</p>	<p><b>Enveloppe globale prévisionnelle mobilisée par l'ensemble des partenaires</b>  <b>44 030 909 € TTC</b></p> <p><b>Enveloppe globale régionale prévisionnelle</b>  <b>14 719 464 € TTC</b></p> <p>sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel et le cas échéant sur la base d'un bilan de l'exécution de l'année précédente, des résultats de l'instruction des dossiers par les services techniques et du respect des règles de la commande publique et le cas échéant des résultats des appels à projets</p>
<p><b>Bénéficiaires :</b> Portage commun du Pacte assuré par :</p> <p><u>Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse : Immeuble Le Sextant, 462 rue Benjamin Delessert, 77550 Moissy-Cramayel</li> <li>- N°siren/siret : 388 302 648 00026</li> </ul> <p><u>SAN de Sénart :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse : Hôtel de la Communauté - Carré de Sénart, 9 allée de la Citoyenneté, BP6 77567 Sénart Lieusaint Cedex</li> <li>- N°siren/siret : 247 700 370 000 15</li> </ul>	
<p><b>Fondement juridique de la convention :</b></p> <p>La délibération n° CR 86-07 du 26 septembre 2007, relative au rapport « Emploi et territoires, pour favoriser le développement des compétences, l'inclusion sociale et le développement économique, notamment dans les quartiers en difficulté ».</p>	

**Objectifs du Pacte :**

Le Pacte est une démarche de contractualisation pluriannuelle entre la Région et ses partenaires locaux visant à territorialiser la mise en œuvre du SRDE et contribuer à celle du Schéma Régional des Formations en apportant une offre de services intégrée coordonnant l'ensemble des dispositifs disponibles (emploi, formation, création et développement des entreprises, appui aux filières locales...).

**1/ Contexte local et principaux éléments de diagnostic**

Situé à environ 30 km au sud est de Paris, le périmètre géographique du Pacte de Sénart et Melun Val de Seine comprend l'intégralité des trois intercommunalités du SAN de Sénart, de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, du SAN de Sénart-en-Essonnes, représentant un bassin de vie de 213 410 habitants.

Constitué de ces trois intercommunalités; du Syndicat Mixte du Pôle de Villaroche (syndicat associant la CA Melun Val de Seine, le SAN de Sénart et le Conseil général de Seine-et-Marne pour le développement économique du site de l'aérodrome de Villaroche) et des deux Maisons de l'Emploi et de la Formation de Sénart et Melun Val de Seine, les élus de ce territoire Pacte ont traduit leur volonté d'élaborer un projet de développement partagé et cohérent permettant d'associer les trois compétences emploi, formation et développement économique sur leur territoire.

Ce territoire fait également partie des 6 territoires d'intérêt régional et national (TIRN) retenus en juillet 2008 au titre du GP3 du Contrat de Plan Etat Région Ile-de-France 2007-2013 (CPEP) qui vise à soutenir les dynamiques de projet d'aménagement et à accompagner la croissance urbaine pour un meilleur équilibre habitat/emploi.

Le Pacte ayant pour objectif de mobiliser l'ensemble des dispositifs existants en matière d'emploi, de formation et de développement économique, il constitue ainsi le volet économique du projet GP3. A cet effet, une articulation a été mise en œuvre entre le Pacte et le GP3, dès la phase de diagnostic afin de pouvoir s'assurer de l'émergence d'un projet global à l'échelle de ce territoire, début 2011.

Ce territoire, qui intègre une opération d'intérêt national (ville nouvelle de Sénart regroupant le SAN Sénart 77 et 2 communes du SAN de Sénart-en-Essonnes), et qui est qualifié, dans le cadre du SDIF, de « territoire moteur de développement économique à faire monter en puissance » n'est pas encore arrivé à maturité de son développement. Or, il possède de nombreux atouts.

L'aéronautique avec le pôle de Villaroche, l'éco-activité avec la présence du 1<sup>er</sup> site écopôle d'Ile-de-France, la santé avec l'implantation du futur hôpital, l'Economie Sociale et Solidaire autour de l'action expérimentale « Fabrique à Initiatives » constituent des axes porteurs de développement pour ce territoire. Restent les filières « historiques » fortement implantées sur ce territoire dont la logistique, le BTP et les Services à la Personne qui constituent un potentiel d'emploi et d'insertion pour le territoire à conforter.

Si le tissu des petites entreprises est majoritairement représenté sur ce territoire, ce sont néanmoins les grands établissements (+ de 500 salariés) qui concentrent une part importante de l'emploi local. Globalement, plus de la moitié des entreprises du territoire sont implantées sur la CAMVS et concentrent plus de la moitié des emplois.

Outre les établissements publics fortement présents sur la CAMVS, les secteurs des services aux entreprises et du commerce sont principalement représentés sur ce territoire. Les services à la personne et le secteur des transports/logistique sont plus fortement implantés sur ce territoire principalement sur les deux SAN pour la logistique.

En matière d'emploi, le territoire du Pacte compte 87000 emplois concernant principalement des emplois de catégorie moyenne (employés et professions intermédiaires), des ouvriers et une faible représentation des cadres.

L'offre de formation, financée par la Région, est bien présente et diversifiée sur le territoire de Sénart et Melun Val de Seine. Elle semble correspondre aux attentes des entreprises et des bénéficiaires. Il semble donc nécessaire de dépasser ce constat pour identifier finement les difficultés et examiner les capacités de développement de l'offre de formation au regard des filières qui seront développées et à conforter dans le cadre du Pacte.

La maîtrise d'ouvrage et le pilotage de ce diagnostic a été confié à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart, en accord avec les autres partenaires du Pacte. Une articulation a été mise en œuvre avec la démarche d'élaboration du GP3 dont le pilotage technique a été confié à la CAMVS.

## 2/ Stratégie du Pacte

Le travail partenarial initié avec le diagnostic et l'appui d'un consultant a permis d'aboutir à la définition d'une stratégie qui se décline en cinq axes :

- **Axe 1 : Mise en œuvre d'une gouvernance partagée sur le territoire** afin de faciliter la réalisation et le suivi du plan d'action du Pacte en lien avec le GP3. Face à la multiplicité des structures existantes sur ce territoire (trois EPCI, deux MDEF, un EPA...) et à la démarche de travail collaboratif initié avec le Pacte entre l'ensemble des acteurs, les élus locaux ont souhaité pérenniser ce partenariat au sein d'une organisation qui puisse, non seulement, garantir la faisabilité des actions programmées mais puisse également avoir un rôle prospectif pour le développement de ce territoire.
- **Axe 2 : Positionner ce territoire sur des filières spécifiques porteuses de développement tout en valorisant celles existantes.** L'aéronautique avec le pôle de Villaroche, l'éco-activité avec la présence du 1<sup>er</sup> site écopôle d'Ile-de-France, la santé avec l'implantation du futur hôpital, l'Economie Sociale et Solidaire autour de l'action expérimentale « Fabrique à Initiatives » constituent les axes porteurs de développement pour ce territoire. Restent les filières « historiques » fortement implantées sur ce territoire dont la logistique, le BTP et les Services à la Personne qui constituent un potentiel d'emploi et d'insertion pour le territoire à conforter.
- **Axe 3 : Structurer le marketing territorial afin d'accueillir les entreprises de manière cohérente et pertinente notamment au regard des nouvelles filières cibles.** Cela nécessite pour l'ensemble des acteurs économiques de concevoir une offre globale d'accueil et de services auprès des entreprises dans un objectif de parcours résidentiel et de renforcer l'attractivité et la lisibilité de cette offre.
- **Axe 4 : l'amélioration des services apportés aux entreprises et aux salariés.** Face à la multiplicité des interlocuteurs agissant dans le domaine économique et de l'emploi/insertion, il s'agit de pouvoir répondre aux besoins des entreprises de manière coordonnée notamment en matière RH, formation, appui post -création. Pour les services aux salariés, l'importance du tissu des TPE implique une attention particulière aux problématiques d'intégration et de maintien dans l'emploi, avec l'objectif de renforcer les initiatives existantes,

- **Axe 5 : Améliorer les dispositifs d'insertion des jeunes et de soutien à l'emploi.** Ainsi, les acteurs locaux ont souhaité renforcer leurs efforts en faveur de ce public fragilisé. Cela se traduit par une volonté d'évaluer l'existant afin de vérifier la pertinence des actions mises en œuvre, de proposer des pistes d'amélioration notamment pour les publics ayant décrochés et de mieux mobiliser les ressources (réseau d'employeurs...) et les outils existants dont l'appui à l'entrepreneuriat.

Le plan d'action du Pacte s'articule avec les objectifs identifiés dans le cadre du GP3 du Contrat de Projet Etat-Région.

### 3/ Plan d'action :

#### **AXE 1 : MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE EN ARTICULATION AVEC LE GP3**

Afin de faciliter et garantir la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du Pacte en lien avec le GP3, les élus locaux ont souhaité conforter le partenariat de travail initié avec le diagnostic Pacte au sein d'une organisation qui permette de renforcer leur mode de gouvernance et de gestion.

#### **Objectif A : Organiser et conforter la collaboration politique et technique à l'échelle du territoire Pacte et GP3**

1. Création des outils de pilotage et des modalités d'organisation des acteurs du territoire (SAN77, SAN91, CAMVS, MDEF Sénart, MDEF Melun Val de Seine) permettant la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du Pacte en lien avec le GP3. Cette nouvelle organisation repose sur un pilotage politique porté par les trois intercommunalités qui s'appuie techniquement sur deux « maîtres d'œuvre » qui sont pour le Pacte, la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart en partenariat avec le SAN de Sénart et, pour la conduite du GP3, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

*Pilote : SAN Sénart 77 et MDEF Sénart*

#### **Objectif B : Améliorer la lisibilité et l'efficacité du système d'acteurs**

2. Structuration et formalisation du partenariat entre le SAN91 et les autres partenaires du Pacte dans un objectif de partage des données et de prospective sur ce territoire

*Pilote : SAN Sénart 91*

#### **Objectif C : Accompagner et anticiper la prise de décisions**

3. Mutualisation et exploitation des données existantes en matière d'emploi/formation et de développement économique pour une lecture partagée entre l'ensemble des acteurs du territoire et dans un objectif d'évaluation et de prospective

*Pilote : CAMVS*

#### **AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES A FORT ENJEUX D'ATTRACTIVITE ET/OU D'EMPLOI**

Au-delà des filières « historiquement » implantées sur ce territoire dont la logistique, le BTP et les Services à la personne qui constituent un potentiel d'emploi et d'insertion à conforter et valoriser, il s'agit également d'accompagner ce territoire dans le développement de nouvelles filières porteuses de développement (Eco-activités, Aéronautique, ESS, Santé).

#### **Objectif A : Soutenir l'émergence de filières porteuses**

1. **Aéronautique et filière d'excellence** : valoriser le pôle aéronautique de Villaroche. Ce parc d'activités qui dispose d'une disponibilité foncière immédiate et de la présence d'un acteur clé, le groupe Safran (4000 emplois), nécessite un appui permettant de positionner ce site et cette filière en filière majeure du territoire en terme d'attractivité, d'apport de valeur ajoutée et d'emploi. Pour cela deux actions :

**1-1** : Réalisation d'études pour la définition d'une stratégie de développement et commercialiser le site de Villaroche

**1-2** : Création d'une agence de développement chargée d'animer, de développer et commercialiser le site de Villaroche

*Pilote : SYMPAV*

2. **Santé** : Etudier les conditions de développement d'un pôle santé/bien être sur ce territoire dans la perspective de création du futur hôpital et du regroupement de certaines unités médicales comprenant :

**2-1** : Réalisation d'un contrat d'étude prospectif permettant de définir une GPEC

*Pilote : MDEF Melun Val de Seine*

**2-2** : Réalisation d'une étude d'opportunité économique afin de définir les types d'activités à développer

*Pilote : SAN Sénart 91*

3. **Eco-Activités** : coordonner et renforcer les initiatives en matière d'appui au développement des activités éco-

industrie à l'échelle du territoire. La présence de l'Ecopole de Sénart, 1<sup>er</sup> parc d'activités en Ile-de-France dédié à l'accueil d'éco-activités avec une dominante autour de l'optimisation énergétique et l'éco construction avec l'implantation de l'espace pilote BATIRECO (Maisonnement au carré de Sénart) constituent un potentiel sur lequel cette filière émergente pourra s'appuyer.

*Pilote : SAN Sénart 77*

#### **Objectif B : Encourager la création et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire**

Il s'agit de saisir l'opportunité du projet « Fabrique à Initiatives » mené à titre expérimental sur ce territoire et de l'étude ESS que le Département de la Seine-et-Marne souhaite engagée plus largement pour amorcer une réflexion et un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur cette thématique et aboutir ainsi à la structuration et au développement d'une stratégie ESS à l'échelle de ce territoire. Cet objectif se décline par :

4. Mise en œuvre de l'action expérimentale « Fabrique à initiatives ». Initié par l'AVISE (Centre de ressources national pour l'entrepreneuriat social et le développement de l'ESS), cette action vise à repérer et accompagner l'émergence d'activités ESS sur le territoire du sud 77 dont Sénart et Melun Val de Seine.

*Pilote : MDEF Sénart*

5. Mise en œuvre d'une réflexion et d'une démarche de structuration d'une filière ESS à l'échelle du territoire

*Pilote : Acteurs ESS locaux et partenaires institutionnels*

#### **Objectif C : Conforter et valoriser les filières existantes à fort potentiel d'insertion et d'emploi**

6. **BTP** : Intensifier le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics sur l'ensemble du territoire se déclinant en deux actions :

**6-1** : Création d'un poste Emploi Tremplin pour mettre en œuvre et étendre la clause d'insertion sur Sénart en articulation avec la démarche initiée sur le secteur de Melun et création d'une animation de réseaux entre les deux MDEF

**6-2** : Poursuite du plan d'action sur le recours à la clause d'insertion engagé par la MDEF Melun Val de Seine sur le secteur de Melun

*Pilote : MDEF MVS*

7. **Logistique** : Dans la continuité de l'étude EDEC et du Schéma départemental de la logistique (en cours), conception et mise en œuvre d'un plan de développement et de prospection à l'échelle du territoire portant sur 2 actions :

**7-1** : Structuration et développement d'une politique emploi/insertion avec la création d'un Groupement d'Employeurs Logistiques

*Pilote : SMD*

**7-2** : Actions de formation d'adaptation et d'accès à l'emploi permettant l'intégration dans l'entreprise (action AIT)

*Pilote : MDE Sénart*

**7-3** : Développement de l'action marketing et de prospection d'entreprises à valeur ajoutée

*Pilote : EPA Sénart*

8. **Services à la Personne (SAP)** : Structuration et développement d'une filière SAP à l'échelle du territoire comprenant :

**8-1** : Création et animation d'une plateforme SAP à l'échelle du territoire

*Pilote : Binôme des 2 MDEF Sénart et MVS*

**8-2** : Actions de formation d'adaptation et d'accès à l'emploi permettant l'intégration dans l'entreprise (action AIT)

*Pilote : Binôme des 2 MDEF Sénart et MVS*

#### **Objectif D : Identifier les besoins et apporter des solutions concernant la formation et l'emploi à l'échelle du territoire Pacte**

9. Elaborer une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) et un programme de formation répondant aux besoins existants et émergents des entreprises

*Pilote : MDEF Sénart*

10. Optimiser les dispositifs de formation professionnelle en articulation avec les filières du Pacte (Pole d'accès à la qualification, Programme qualifiant)

*Pilote : Région*

### **AXE 3: STRUCTURER LE MARKETING TERRITORIAL ET L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES**

#### **Objectif A : Promouvoir le territoire**

1. Création d'un argumentaire commun qui promeut les atouts et l'offre de services partagés du territoire

*Pilote : EPA Sénart*

2. Accueil et création de manifestations à vocation économique et emploi d'envergure au moins départementale (3 à 4 manifestations par an)

*Pilote : Intercommunalités***Objectif B : Améliorer le parcours résidentiel des entreprises par une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises et aux orientations économiques du territoire**

3. Extension de la pépinière de Sénart  
Pilote : SAN Sénart 77
4. Création d'une structure d'accueil d'entreprises sur l'écopole de Sénart spécialisé pour l'accueil des entreprises éco activités-PHE  
Pilote : SAN Sénart 77
5. Aménagement de l'Ecopole de Sénart (1<sup>er</sup> écopole d'Ile-de-France)  
Pilote : EPA Sénart
6. Requalification de la zone d'activités économique (ZAE) de Savigny-le-Temple  
Pilote : EPA Sénart
7. Création d'un hôtel d'entreprises sur le territoire du SAN Sénart 91  
Pilote : SAN Sénart 91
8. Requalification de la zone d'activités économique (ZAE) de Vaux-le-Pénil  
Pilote : CAMVS
9. Création d'un pôle de services à Vaux –le-Pénil comprenant :  
9-1 : la création d'un espace de services dédié aux entreprises et aux salariés (restauration, crèche interentreprises, salles de réunions...) avec une gestion durable et des services de type ESS (en lien avec le projet Axe II-B-4 visant à accompagner l'émergence de projets ESS)  
  
9-2 : Création d'une pépinière et hôtel d'entreprises  
Pilote : CAMVS
10. Création d'un village artisanal pour artisans et artisanat d'art de type résidentiel agrémenté d'une offre de services et d'appui à la création comprenant :  
10-1 : action d'animation pour le développement du réseau des artisans  
Pilote : CAMVS

**AXE 4 : AMELIORER LES SERVICES APPORTES AUX ENTREPRISES ET AUX SALARIES****Objectif A : Améliorer les services apportés aux entreprises**

1. Coordonner et optimiser l'intervention des acteurs économiques et emploi auprès des entreprises par la concertation et l'échange sur les démarches de contacts engagés par chacun  
Pilote : une des intercommunalités
2. Améliorer l'appui post-crédation des entrepreneurs notamment dans les quartiers sensibles  
Pilote : MDEF MVS

**Objectif B : renforcer l'intégration et le maintien des salariés dans les TPE**

3. Renforcer et développer les initiatives de dialogue social (mobilisation de l'emploi tremplin créée en 2008)  
Pilote : Dialogue Social Val de Seine (DSVS)

**AXE 5 : RENFORCER L'EFFICACITE DES DISPOSITIFS D'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTE ET DE SOUTIEN A L'EMPLOI**

Objectif A : Renforcer les actions d'appui à la conduite d'un projet professionnel pour les jeunes en difficulté

1. Evaluer, adapter et coordonner les dispositifs existants dans un objectif de sécurisation des parcours  
Pilote : les 2 Missions locales de Sénart et Melun Val de Seine
2. Renforcer les actions partenariales entre missions locales, collèges, lycées et enseignement supérieur en terme de prévention des sorties sans diplôme  
Pilote : les 2 Missions locales de Sénart et Melun Val de Seine
3. Optimisation des dispositifs d'insertion et de pré qualification des jeunes avec le dispositif Avenir Jeunes  
Pilote : les 2 Missions locales de Sénart et Melun Val de Seine
4. Etendre le périmètre d'intervention de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C) de Melun à l'ensemble du territoire Pacte  
Pilote : CAMVS et SAN Sénart 77
5. Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes à partir des dispositifs et expériences existants

<i>Pilote : MDEF Sénart</i>	
Objectif B : Mobiliser davantage les entreprises du territoire pour l'insertion des jeunes et des adultes	
6. <u>Développer un réseau d'employeurs locaux publics et privés mobilisables sur les enjeux d'insertion</u>	
<i>Pilote : les 2 Missions locales de Sénart et Melun Val de Seine</i>	
<b>Date de signature du Pacte :</b>	<b>Date d'achèvement du projet :</b> à l'issue des trois ans de la convention